



LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LOUIS PASQUET – ARLES

CAHIER DES CHARGES

Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)

VOYAGE EN SICILE

Dénomination de l'établissement public donneur d'ordres

Lycée Louis Pasquet – 54 Bd Marcellin Berthelot -13200 ARLES – Tel :04.90.18.35.15

Type d'acheteur Public : EPLE Etablissement Public local d'Enseignement

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Jean-François Gaudy, chef d'établissement.

ce.0130011s@ac-aix-marseille.fr

Secrétaire Générale /Agent comptable : Madame Marie-Laurence Malecot

ges.0130011s@ac-aix-marseille.fr

Article 1 – Objet du marché

Voyage scolaire en Sicile du dimanche 16 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025

Article 2 – Description des prestations attendues

- **Date du séjour (non flexibles):** du dimanche 16 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025
- **Mode d'hébergement :** En famille ou à l'hôtel voir le descriptif PLAN A et PLAN B
- **Nombre d'élèves :** 49 élèves (+ /- 3) Nombre fixe lors de l'engagement juridique
- **Nombre d'accompagnateurs :** 4 professeurs
- **Transport :** Autobus récent et bateau

Le candidat proposera et détaillera l'assurance annulation individuelle et l'assurance annulation pour le groupe complet.

Article 3 - Programme / visites : 2 possibilités à chiffrer. La solution la moins chère sera retenue.

<u>PLAN A</u>	<u>PLAN B</u>
<u>Sicile, l'île du soleil en familles hôtesse</u>	<u>Sicile, au cœur de la Méditerranée</u>
Bus + bateau, hébergement en familles,	Bus + bateau, hébergement à l'hôtel
JOUR 1 Départ de l'établissement dans la journée. Arrivée à Gênes dans l'après-midi. Embarquement à Gênes en soirée. Traversée de nuit en cabines – 4 couchettes.	JOUR 1 Départ de l'établissement dans la journée. Arrivée à Gênes dans l'après-midi. Embarquement à Gênes en soirée. Traversée de nuit en cabines – 4 couchettes.
JOUR 2 Petit-déjeuner et déjeuner à réserver à bord. Arrivée à Tonnarella dans la soirée, accueil dans les familles hôtesse.	JOUR 2 Petit-déjeuner et déjeuner à réserver à bord. Installation à l'hôtel dans la région de Palerme .
JOUR 3 Matinée : visite du théâtre grec de Taormina . Départ pour l'excursion à l'Etna à 13h30 ; montée en autocar jusqu'à environ 1 800 mètres. Accès par la petite localité de Zafferana menacée par l'éruption de 1992.	JOUR 3 Départ de l'hôtel à 8h. Journée à Palerme : des Quattro Canti au Palais des Normands : Piazza Pretoria, Piazza Bellini, la Martorana, l'église San Cataldo, la cathédrale. Départ de Palerme à 15h. Arrivée dans la région de Taormina à 19h et installation à l'hôtel.

<p>JOUR 4</p> <p>Matinée : excursion à Cefalu et découverte libre de la ville. Après-midi : visite de la réserve naturelle et les vestiges de Tindari avec un guide.</p> <p>JOUR 5</p> <p>Départ à 8h. Journée à Palerme : des Quattro Canti au Palais des Normands : piazza Pretoria, piazza Bellini, la Martorana, l'église San Cataldo, la cathédrale. Embarquement à Palerme vers 19h. Départ du bateau en soirée. Traversée de nuit en cabines – 4 couchettes.</p> <p>JOUR 6</p> <p>Petit-déjeuner et déjeuner à réserver à bord. Arrivée au port de Gênes vers 17h. Route vers la France. Arrivée dans l'établissement dans la soirée.</p>	<p>JOUR 4</p> <p>Matinée : visite du théâtre grec de Taormina. Départ pour l'excursion à l'Etna à 13h30 ; montée en autocar jusqu'à environ 1 800 mètres. Accès par la petite localité de Zafferana menacée par l'éruption de 1992. Dîner et nuit dans la région de Taormina.</p> <p>JOUR 5</p> <p>Départ de l'hôtel à 8h. Visite de la villa romaine Del Casale.</p> <p>Embarquement à Palerme en soirée. Traversée de nuit en cabines – 4 couchettes.</p> <p>JOUR 6</p> <p>Petit-déjeuner et déjeuner à réserver à bord. Arrivée au port de Gênes. Route vers la France. Arrivée dans l'établissement dans la soirée.</p>
--	---

Article 4 – Date limite et modalité de remise des offres : vendredi 11 octobre à 12 heures

Transmission des offres sur la plateforme dématérialisée de l'AJI

Article 5- Délai de validité de l'offre : 30 jours

Article 6 – Notification

Un avis d'attribution sera rendu public sur le site de l'AJI.

Article 7 – Prix

Les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques. Elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxe, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à ce voyage ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Le coût de la prestation doit comprendre outre l'hébergement en pension complète du J1 midi au J6 soir tous les frais d'entrée et de réservation dans les sites, monuments, musées, ainsi que tous les frais de déplacements.

Article 8 – Facturation

Pour l'ensemble du marché l'unité monétaire est l'euro. Le règlement sera effectué par mandat administratif sur production d'une facture déposée dans CHORUS et après signature du contrat par les 2 parties.

Un acompte n'excédant pas 50% du prix pourra être payé en 2024.

Le solde pourra être payé en 2025 avant le départ (en dérogation du principe de paiement administratif après service fait) à condition que l'établissement soit en possession de tous les billets d'entrée aux visites et de transport.

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

Article 9 – Critères d'attribution

- Prix : 60 %
- Qualité du service d'hébergement : 20 %
- Respect du cahier des charges : 20 %

